

LA CONTRACEPTION CHEZ LES ADOLESCENTS

13.000 grossesses/an en France chez les jeunes filles de -15 ans

(3.000 naissances / 10.000 interruptions volontaire de grossesse)

Source : CRIPS

Centres régionaux d'information et de prévention du sida

La contraception : c'est l'ensemble des moyens qui permettent à une fille et un garçon d'éviter une grossesse lors d'une relation sexuelle.



Aujourd'hui, la majorité des moyens contraceptifs s'adressent aux femmes.

Pourtant l'homme peut également contribuer à la contraception en utilisant un préservatif masculin et/ou en s'intéressant à la contraception féminine.

En France, différents moyens de contraception sont disponibles gratuitement dans les centres de planification familiale pour tous les adolescents. Ces centres sont également des lieux où l'on peut s'informer sur la sexualité, les IST, l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) ...



➔ Mitry Mory (quartier Mitry Le Neuf) : Maison Départementale des Solidarités, une infirmière est là pour répondre aux questions et un service planning familial reçoit sur rendez-vous (en toute confidentialité) - rue du Dauphiné.

Contraceptifs féminins		Contraceptifs masculins	
LA PILULE	Le contraceptif le plus utilisé aujourd'hui, elle est très efficace si la prise est régulière. De plus, elle présente d'autres avantages qui facilitent la vie comme le fait d'avoir des règles moins abondantes et moins douloureuses. Mais elle ne protège pas des infections sexuellement transmissibles.	LE PRESERVATIF	Enveloppe de caoutchouc ou latex destinée à être posée sur le pénis avant un rapport sexuel
L'IMPLANT CONTRACEPTIF	Il est inséré sous anesthésie locale sous la peau du bras et reste efficace trois années d'affilée. Il a les mêmes avantages que la pilule et permet d'éviter les oublis. Il peut être retiré avant la fin des trois ans.		
Autres contraceptifs	LE STERILET, L'ANNEAU VAGINAL, LE PATCH, L'INJECTION CONTRACEPTIVE ET LES SPERMICIDES		

Après un rapport sexuel sans contraception ou en cas d'échec de la méthode utilisée (oubli de pilule, rupture du préservatif...), pour éviter une grossesse non souhaitée, il est nécessaire de prendre **LA CONTRACEPTION D'URGENCE**, le plus rapidement possible (dans un délai de 72h).

Elle est délivrée à tout le monde en pharmacie, dans les hôpitaux - Service des Urgences - ou dans les centres de planification et sans ordonnance (gratuite pour les mineures, entre 7-10 euros pour les majeures).

Le choix d'un moyen de contraception est **une affaire individuelle** qui nécessite un dialogue avec un médecin.

